
AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE REGLEMENT # 2020 -561 MODIFIANT DES ARTICLES DE LA SECTION 10 DU
REGLEMENT DE CONSTRUCTION # 2013-517

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 2020-561 modifiant des articles de la section 10 du règlement de construction # 2020-517.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement # 2020-561. Ce règlement a pour but de corriger certains articles du règlement depuis son entrée en vigueur pour régler des difficultés d'application sur les conteneurs et des titres de règlements provinciaux modifiés.
2. Une consultation écrite* aura lieu à compter de ce jour et ce jusqu'à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 19 janvier 2021. L'objet de cette consultation écrite est de recevoir les commentaires écrits des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur la modification de cette zone. Les commentaires devront être reçus au plus tard le mardi le 19 janvier à 11 heures par courriel à l'adresse suivante : lac-aux-sables@regionmekinac.com ou par la poste à l'adresse suivante: Municipalité de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables, (Québec) G0X 1M0.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lac-aux-Sables, au www.lac-aux-sables.qc.ca dans la section Avis publics.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité

***Cette procédure écrite remplace la consultation publique en présentiel en raison de l'arrêté gouvernemental # 2020-074 du 2 octobre 2020 et des mesures de santé publique liées à la COVID-19.**

Donné à Lac-aux-Sables ce 22 décembre 2020.



Madame Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe, volets finances et ressources matérielles